



DIRECTION GENERALE

Affaire suivie par : Christophe BIDAUD
Mail : c.bidaud@redon-agglomeration.bzh
Réf. : D2000109

Objet : Avis – Carrière de Tahun – Guémené-Penfao

Monsieur le Préfet de Région
Préfecture
Bureau des procédures environnementales
6, quai Ceineray
BP 33515
44035 NANTES cedex 1

Redon
Le 30 janvier 2020

Allaire
Avessac
Bains-sur-Oust
Béganne
Bruc-sur-Aff
Conquereuil
La Chapelle-de-Brain
Fégréac
Guémené-Penfao
Langon
Les Fougerêts
Lieuron
Masserac
Pierrie
Pipriac
Plessé
Peillac
Redon
Renac
Rieux
Saint-Ganton
Saint-Gorgon
Saint-Jacut-les-Pins
Saint-Jean-la-Poterie
Saint-Just
Sainte-Marie
Saint-Nicolas-de-Redon
Saint-Perreux
Saint-Vincent-sur-Oust
Sixt-sur-Aff
Théhillac

Monsieur le Préfet,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'avis favorable relatif à la demande d'exploitation de la carrière de Tahun à Guémené-Penfao (44) par la société PIGEON.

Vous en souhaitant bonne réception,

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, mes sincères salutations.

Jean-François MARY
Président



DU 30/01/2020

L'an deux mille vingt
Et le trente janvier

COMMUNE : Guémené-Penfao (44290)

TYPE DE DOCUMENT : Demande d'exploitation d'une carrière

DATE DE RECEPTION DES DOCUMENTS :
17/01/2020

MOTIVATIONS DE LA DEMANDE :

- Projet d'exploitation d'une carrière au lieu-dit Tahun – dossier modifié

AVIS :

- Vu le chapitre 8.4 du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et plus particulièrement son chapitre relatif aux matériaux du sous-sol qui dispose de la nécessité d'exploiter localement dans l'objectif de répondre aux besoins en granulats en limitant les déplacements routiers ;
- Vu le dossier de modification déposé par la société PIGEON Carrières et les garanties apportées notamment sur le trafic routier ;
- Vu les propositions techniques relatives à la prévention de l'acidification des eaux ;

REDON Agglomération émet un avis favorable au projet d'exploitation de la carrière de Tahun par la société PIGEON Carrières en insistant toutefois sur le suivi régulier de l'acidification des eaux qui, le cas échéant, devra être traité avec la plus grande vigilance.

Le Président,
Jean-François MARY

